

COMPTÉ RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DU 13 JUIN 1990

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 13 juin 1990 à 14h30 au 3, Boulevard Harpignies 59300 Valenciennes (Salle de réunion).

Etaient présents :

Monsieur GEORGES, Directeur de l' I.R.A. de LILLE.
Président du Conseil de l' I.P.A.G.

Monsieur MOREAU, Directeur de l' I.P.A.G.

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux Du Nord-Valenciennes

Monsieur LASCOMBE, Directeur des Etudes de l' I.P.A.G.

Mademoiselle GROTTI, Enseignante à l' I.P.A.G.

Monsieur François BEAL, Usager,

Mademoiselle Monique BRICOUT, Usager,

Monsieur Jean-Michel POLLET, Usager.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur le Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects à Monsieur le Directeur Adjoint Régional des Douanes et Droits Indirects.

Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique à Monsieur le Directeur de l' I.R.A. de LILLE.

Mademoiselle FIDANZA, Usager à Mademoiselle BRICOUT, Usager.

Etaient invités :

Monsieur DEFOSSEZ, Directeur de l'Institut des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion.

Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Valenciennes.

Monsieur Yves-Marie METAY.

1) Adoption du Compte-Rendu du Conseil de L'I.P.A.G. du 15/02/90.

Le Compte-Rendu est adopté à l'unanimité.

2) Approbation du compte financier 1989.

Monsieur L'Agent Comptable de L'Université commente le détail des recettes de fonctionnement et celui des dépenses par compte d'imputation. Monsieur GEORGES estime qu'il s'agit d'une gestion saine. Monsieur MOREAU souligne que la Licence d'Administration Publique, si elle était mise en place, ne pourrait bénéficier de la subvention ministérielle dès le début de l'année universitaire, puisque les crédits ne sont affectés qu' en janvier suivant. Le compte financier est adopté.

3) Adoption d'une D.B.M. du budget 1990.

Monsieur L'Agent Comptable de l'université propose une Décision Budgétaire Modificative de 27000 F, correspondant à des recettes de fonctionnement non inscrites dans le budget initial. La D.B.M. est adoptée.

4) Modification des statuts :

Monsieur MOREAU expose les modifications qu'il souhaite faire adopter par le Conseil.

La Composition du Conseil doit être revue. Le décret du 26.1.1989 impose la création d'un troisième collège parmi les enseignants pour accueillir les intervenants extérieurs non universitaires. L'adjonction d'un second représentant des personnels A.I.T.O.S.S. est logique dans la perspective du développement de l'I.P.A.G. Mais le problème essentiel est celui de la représentation des personnalités extérieures.

Celles-ci sont en majorité des hauts fonctionnaires de la métropole lilloise souvent peu disponibles, ce qui compromet l'obtention régulière du quorum. De plus, les agents intéressés par les formations dispensées à l'IPAG sont surtout ceux de l'arrondissement de Valenciennes. Par ailleurs, les textes imposant la nomination de deux représentants des collectivités territoriales, Monsieur MOREAU propose d'introduire dans le Conseil le Maire de Valenciennes, qui siègerait à côté du Président du Conseil Régional.

Rejoindraient également le Conseil :

L'Ingénieur d'arrondissement de l'Equipement ou son représentant,
Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes ou son représentant,
L'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services départementaux ou son représentant,
Le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes ou son représentant.